



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

ঞাঙ্কণিক সভা

Séance du Jeudi 11 Décembre 2025 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251211-D2025-12-7-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **36**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres absents : **10**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Convention financière de mise à disposition relative à la mise en œuvre des travaux de restauration sur la Drôme avec Ter'Bessin – Phase diagnostic

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> <u>par le conseiller suppléant :</u> <u>(en vertu de l'article L5211-6)</u>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <u>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</u>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT				X	
M. Benoît BALAIS				X	
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY					X

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	X				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

M. Jérémie MORU	X				
-----------------	---	--	--	--	--

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE	X				
--------------------	---	--	--	--	--

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Manuel MACHADO	X				
-------------------	---	--	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
TERRES-DE-DRUANCE						
M. Jean TURMEL					X	
BEAUMESNIL						
M. Gilles PORQUET					X	
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
LANDELLES-ET-COUPIGNY						
M. Denis JOUAULT	X					
LE MESNIL-ROBERT						
M. Jean-Claude RUAULT	X					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU	X					
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL	X					
PONT-BELLANGER						
M. Jean-Pierre MURIER	X					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS						
M. Maurice ANNE					X	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU						
Mme Catherine GARNIER				X		
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Annick ALLAIN				X		
M. Alain DECLOMESNIL						
M. Régis DELIQUAIRE	X					
M. Didier DUCHEMIN						
M. Marc GUILLAUMIN	X					
M. Francis HERMON	X					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X					
M. Eric MARTIN					X	
Mme Natacha MASSIEU				X		
Mme Sandrine SAMSON				X		
Mme Cyndi THOMAS					X	
VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
M. Frédéric BROGNIART	X					
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X					
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte CHAPET						
M. Patrick POUPION	X					
Mme Sabrina SCOLA						
M. Gilles FAUCON						
M. Frédéric BROGNIART						

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				X
M. Fernand CHENEL					
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI				X	
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	36	0	5	10	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			36		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			41		

Mme Valérie DESQUESNE, Vice-Présidente en charge des affaires liées aux Grand et Petit Cycles de l'Eau, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le syndicat mixte Ter'Bessin a lancé en 2022 un premier Programme Pluriannuel de Restauration des Millieux Aquatiques (PPRMA) sur la Drôme et ses affluents. Celui-ci a été établi entre Pré-Bocage Intercom et Ter'Bessin dans une démarche de mutualisation à l'échelle du bassin versant qu'ils partagent.

Ce programme se terminant en 2025, Ter'Bessin propose de reconduire cette mutualisation aux autres intercommunalités concernées par le bassin versant de la Drôme. Sont concernés Pré-Bocage Intercom, Saint-Lô Agglo et l'Intercom de la Vire au Noireau.

Ces programmes de restauration s'appuient sur un diagnostic des linéaires de cours d'eau. Le précédent datant de 2017, il convient donc de le réactualiser pour 2026 par les techniciens GEMAPI (GEstion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de Ter'Bessin. A ce titre, il est proposé dans un premier temps de signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage afin de pouvoir réaliser ce diagnostic, rédiger le futur programme de restauration, ainsi que la rédaction et le dépôt de la demande de déclaration d'intérêt général attenante au programme.

Dans un second temps, la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux sera mise à jour et devra faire l'objet d'une nouvelle convention en 2027. Si des travaux sont à mener sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, Ter'Bessin serait maître d'ouvrage des travaux, les techniciens de Ter'Bessin seraient chargés d'animer et coordonner le programme sur le territoire.

Pour la réalisation du diagnostic, 33 jours de travail seront nécessaires pour la partie située sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, ce qui correspond à une contribution financière de 1 415 € pour l'année 2026 pour l'Intercom de la Vire au Noireau.

Suivant les avis favorables de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 13 novembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 26 novembre 2025, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant à :

- signer la convention financière de mise à disposition, dont le projet est joint en annexe, et tout document s'y afférent, relative à la mise en œuvre des travaux de restauration sur le bassin versant de la Drôme ;
- inscrire les crédits de fonctionnement pour le budget 2026 d'un montant de 1 415 € pour la contribution financière.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau